

PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
tenue le mardi 21 mai 2024, à 13 h 30, à la salle du conseil de l'édifice situé au 800, avenue  
Léonard-E.-Schlemm, Baie-Comeau

**Sont présents :**

**M<sup>MES</sup>** Isabelle Giasson directrice générale et greffière-trésorière  
Michelle Martin représentante de Pointe-Lebel

**ET**

**MM.** Étienne Baillargeon représentant de Baie-Trinité  
Guy Côté représentant de Godbout  
Éric Desbiens représentant suppléant de Chute-aux-Outardes  
Michel Desbiens représentant de Baie-Comeau  
Victor Hamel représentant de Franquelin  
Raymond Lavoie représentant de Ragueneau  
Julien Normand président et représentant de Pointe-aux-Outardes

**Est absent :**

Christian Malouin représentant de Chute-aux-Outardes

---

**ORDRE DU JOUR**

**1.0 Préliminaires**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

**2.0 Décisions**

Administration

- 2.1 Avis de motion et dépôt du projet – Règlement n° 24-01 modifiant le règlement n° 12-03

**3.0 Fermeture de l'assemblée**

## PROCÈS-VERBAL

### 1.0 PRÉLIMINAIRES

#### 1.1 Ouverture de la séance

Le président et représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Julien Normand, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum. Il est 13 h 32.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2024-45

#### 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Ragueneau, Raymond Lavoie, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

**Approuvé séance tenante.**

### 2.0 DÉCISIONS

#### ADMINISTRATION

Rés. 2024-46

#### 2.1 Avis de motion et dépôt du projet – Règlement n° 24-01 modifiant le règlement n° 12-03

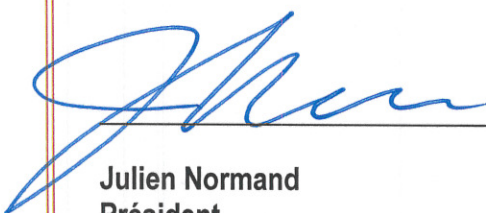
Il est, par la présente, donné avis de motion par le représentant de la Municipalité de Godbout, Guy Côté, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement n° 24-01 modifiant le règlement n° 12-03 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 787 007 \$.

Le projet de règlement d'emprunt n° 24-01 est déposé au conseil.  
**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2024-47

### 3.0 FERMETURE DE LA SÉANCE

Le représentant de la Municipalité de Baie-Trinité, Étienne Baillargeon, propose la levée de l'assemblée. Il est 13 h 37.



Julien Normand  
Président



Isabelle Giasson, directrice générale  
et greffière-trésorière